



Actualités Mohonnaises

Janvier 2024

Mairie de Mohon

Bonne et heureuse année

L'activité municipale du moment :

- La révision du **Plan Local d'Urbanisme** avance.
 - Pour mettre à jour le référentiel foncier et immobilier, quatre groupes d'élus se sont constitués. Une mise à jour des logements vacants mais habitables, des friches ou bâtiments en ruine, des résidences secondaires, des hangars ou parties de bâtiments, a été répertoriée.
 - Les questionnaires proposés par Atelier d'Ys commencent à rentrer en mairie et nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont bien voulu prendre de leur temps pour y répondre. Madame DAVOST d'Atelier d'YS nous propose de clôturer les réponses au questionnaire sur le Plan Local d'Urbanisme au lundi 3 février inclus, que ce soit celui des particuliers ou celui des exploitants agricoles.
- Dans le cadre de la récente loi dite d'Accélération de Production des Energies Renouvelables, il nous faudra aussi répertorier après consultation des Mohonnais, les zones d'exclusion, ou inversement, d'implantation possible de zones d'implantation éolienne ou photovoltaïque.
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau pour notre bassin versant est en cours de révision et sera probablement applicable dès le mois de juin 2024.
- Le Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale du Pays de Ploërmel est en cours de révision et sera applicable en fin 2026.
- Le Conseil Municipal lors de sa réunion du 21 décembre a validé le lancement de la consultation par appel d'offres sous l'égide de Morbihan Energies pour la rénovation énergétique du complexe polyvalent. Si les performances visées atteignent les 50% d'économies, il est raisonnable de penser qu'on obtiendra 80% de subventions. Une contrainte nous a été imposée, la pose de deux pompes à chaleur pour remplacer la chaudière à gaz. La suppression du gaz nous amènera à réfléchir à un nouveau mode de cuisson pour la cuisine. Le système d'eau chaude sanitaire actuel sera supprimé pour mettre en place de petits ballons d'eau chaude au plus près des points d'utilisation. Les isolations seront revues. L'éclairage sera remplacé par des systèmes à LED beaucoup plus performants. Toutes les menuiseries extérieures seront remplacées. Toute l'installation de chauffage par Caissons de Traitement d'Air sera remplacée car nous ne travaillerons plus en température élevée, ce qui n'est pas possible avec des pompes à chaleur.

Contacts utiles

Mairie de Mohon :
02-97-93-94-20

Horaires d'ouvertures :
Lundi, mardi et jeudi :
09h/12h-14h/17h30

Mercredi et vendredi : 09h/12h.

NUMEROS D'URGENCES

SANTE

Samu : 15
Pompiers : 18
Maison médicale de garde
Ploërmel : 15
Hôpital de Ploërmel :
02-97-73-26-26
Cabinet infirmier :
02-97-93-96-50
Centre de soins de
La Trinité-Porhoët :
02-97-93-91-38

SECURITE

Gendarmerie : 17
Violences conjugales : 3919
Enfants en danger : 119
Numéro national de prévention
du suicide (ligne d'écoute) :
3114

SERVICES PUBLICS

Maison France Services La
Trinité-Porhoët
02-97-93-93-69

Bus Itinérant France Services
06-31-24-37-89 (présence du
bus chaque lundi des semaines
impaires).

La Poste : 3631 et 3639

Ordures ménagères
SMICTOM :
02-99-09-57-26

SERVICES SOCIAUX

Assistants sociales :
Mauron :
02-97-69-54-01
Ploërmel :
02-97-73-22-00
Banque Alimentaire :
02-97-22-60-24
Restos du cœur :
02-97-22-95-26

Thème poétique du mois de Janvier :

*Janvier est revenu. Ne crains rien, noble femme !
Qu'importe l'an qui passe et ceux qui passeront !
Mon amour toujours jeune est en fleur dans mon âme ;
Ta beauté toujours jeune est en fleur sur ton front.*

*Sois toujours grave et douce, ô toi que j'idolâtre ;
Que ton humble auréole éblouisse les yeux !
Comme on verse un lait pur dans un vase d'albâtre,
Emplis de dignité ton cœur religieux.*

*Brave le temps qui fuit. Ta beauté te protège.
Brave l'hiver. Bientôt mai sera de retour.
Dieu, pour effacer l'âge et pour fondre la neige,
Nous rendra le printemps et nous laisse l'amour.*

Poème de Victor HUGO, *Ne crains rien, noble femme !*



Événements à venir :

| | | | |
|------------------------------|-----------------------|----------------------|--------------------|
| 2 février de 9h00 à 19h00 | Concours de belote | Club de l'Amitié | Salle Polyvalente |
| 2 février de 9h à 12h00 | Distribution raticide | Permanence FARAGO | Salle de la Mairie |
| 3 février | Couscous | EMSM | MilleClub |

Avis d'enquête publique : Rappel

Il est rappelé qu'en exécution de l'arrêté municipal en date du 18 décembre 2023, une enquête publique aura lieu en mairie de MOHON pendant 22 jours consécutifs du 29 janvier 2024 au 19 février 2024 inclus portant sur le projet de déclassement et de cessions de portions ou d'intégralité de chemins ruraux suivants :

| Situation des chemins ruraux | Références au tableau de classement de voirie |
|------------------------------|---|
| Linho | Portion de chemin rural N° 175 |
| Bréhélu | Portion de chemin rural N° 94 |
| Rue des Courtils | Portion de chemin rural N° 156 |
| Le Bos | Chemin rural N° 33 |
| La Ville Oger | Chemins ruraux N° 207 et 208 |

Le dossier restera déposé en mairie où toute personne pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et contresigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Madame Anne-Marie CARLIER, commissaire enquêteur, désignée à cet effet, recevra le public en mairie :

- le 29 janvier 2024 de 9 heures à 12 heures
- le 19 février 2024 de 14 heures à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus, postérieurement à l'enquête, à la disposition du public en mairie.

Ils pourront être communiqués à toute personne qui en ferait la demande à Monsieur le Maire de MOHON pendant un an après la clôture de l'enquête.

Cérémonies de commémoration de la rafle du 20 janvier 1944 à Guilliers

Pour le quatre-vingtième anniversaire de cet épisode dramatique, les Communes concernées par cette rafle, et à l'initiative de la Municipalité de Guilliers, ont décidé de participer à une cérémonie en mémoire des 500 personnes qui ont été rassemblées à l'école publique en représailles à l'assassinat d'un soldat allemand le 18 janvier 1944.

50 personnes en seront extraites et emmenées à pied de Guilliers à la gare de Mauron. 43 de ces hommes de Guilliers, Evriguet, Mohon, Loyat, Néant sur Yvel et Mauron seront embarqués le lundi 24 janvier 1944 vers Compiègne dans des conditions inhumaines. 25 d'entre eux ne survivront pas à l'horreur du camp de concentration de Mauthausen dans un calvaire qui a duré pour les plus solides d'entre eux 400 jours avant qu'ils ne soient enfin libérés en 1945.

Il leur a fallu du temps pour réapprendre à vivre en hommes libres mais rien ne pourra jamais s'effacer de leur mémoire. Nous ne devons pas oublier non plus ce qu'ils ont vécu et maintenir la mémoire des atrocités que la bête humaine peut parfois faire subir à ses semblables, quelles que soient leurs origines ou leurs croyances.

En mémoire à nos aînés de Mohon qui ont souffert de cela, nous dressons ci-dessous un petit récapitulatif de qui ils étaient :

Monsieur Eugène FERTEU est né le 10 mars 1924 à Garcelmont. Il a dix-neuf ans lorsqu'il est arrêté dans le bourg de Mohon et emmené à Guilliers, puis à la gare de Mauron. Il sera déporté de Compiègne vers le camp de concentration et d'extermination de Mauthausen. Il sera libéré le 5 mai 1945.

Monsieur Louis GAPAILLARD est né le 25 janvier 1925 à Guilliers. A 19 ans, il est arrêté au village de Linho à Mohon et conduit à Guilliers puis à Mauron. Il sera déporté le 22 mars 1944 de Compiègne vers le KL de Mauthausen, puis à Gusen II, c'est dans ce camp qu'étaient envoyés les « non-éducables » ...Il sera libéré le 25 avril 1945, il ne pesait alors plus que 27kg.

Monsieur Henri PIRIO est né le 2 janvier 1924 au village de Quénoger à Mohon. Il a vingt ans lorsqu'il est arrêté et emmené à Guilliers puis Mauron. Il sera déporté de Compiègne vers le camp de Mauthausen le 22 mars 1944, puis à Wiener-Neudorf. Il sera libéré le 25 avril 1945.

Monsieur Augustin PRIOUX (dit « Clément ») est né le 10 juillet 1903 à Mohon. A l'âge de quarante-deux ans, il est arrêté au village de Château-Trô à Mohon. Emmené à Guilliers puis à Mauron, il sera déporté de Compiègne vers le camp de Neuengamme, puis Watenstedt, puis Wöbbelin.

Quatre valeureux témoins de la barbarie nazie qui ont survécu mais dans quelles conditions ? Peut-on se remettre un jour de ce qu'ils ont vécu de souffrances et d'atrocités pendant près de quatre cent jours.

Ne l'oublions jamais, pour eux mais aussi pour les cinq millions cent mille morts de la folie meurtrière nazie.

Récemment, le SMICTOM nous a adressé, via nos boîtes à lettres, une information concernant le nouveau dispositif d'accès à la déchetterie des Tertres au moyen d'une carte personnalisée.

Ce contrôle d'accès sera effectif au cours du premier semestre 2024 et doit permettre de limiter les volumes et tonnages importants de déchets qui y sont parfois amenés par des personnes extérieures à notre district. Ces énormes quantités de déchets supplémentaires à traiter sont bien sûr à notre charge alors que ceux qui les déposent ne contribuent pas tous financièrement au traitement et à l'élimination, puisqu'ils ne sont pas sur notre secteur.

Nous ne pourrions jamais empêcher la totalité des incivilités ni le manque de respect, il suffirait d'un peu d'effort pour que notre environnement se porte un peu mieux sans avoir à imposer des règles voire des sanctions, mais bon...

En parlant d'incivilités, est-il besoin de rappeler que Monsieur Maucarré, chargé de la bonne tenue de la déchetterie des Tertres, est une personne de référence pour assurer un bon tri de nos déchets quels qu'ils soient. Avec sa connaissance du tri et sa rigueur, il contribue efficacement à son humble niveau à la préservation de notre planète et de notre environnement plus proche. Son travail n'est pas facile car il doit être vigilant en permanence sur nos éventuelles erreurs toujours possibles, mais comme il le répète sans cesse, il préfère qu'on lui demande avant de faire des « bêtises ». Quant aux individus irrespectueux ou irascibles qui méprisent les règles de bienséance et de bonne conduite, qu'ils sachent qu'ils risquent de leur en coûter à se comporter ainsi.

Autres informations

- Le 11 janvier 2024, le Maire a signé un arrêté N°05AG/2024 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie, abrogeant l'arrêté municipal N° 55AG/2023. Cet arrêté est publié sur le site internet de la Commune et transmis à M. le Préfet du Morbihan et au S.D.I.S. 56.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin à la salle polyvalente. Pour pouvoir voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales de sa Commune. Cette inscription est possible soit en mairie jusqu'au vendredi 3 mai 2024, soit sur le site : « servicepublic.fr » avant la date limite d'inscription fixée au mercredi 1^{er} mai.
- Jusqu'à présent, en plus de la distribution programmée par l'entreprise FARAGO avec qui nous avons un contrat, nos Adjointes Techniques Communaux prenaient en charge des distributions aléatoires intermédiaires sur demande. Ceci nécessitait d'avoir un stock de produits à l'étage de la mairie et des formations de recyclage à la manipulation et l'utilisation de ces produits nocifs pour la santé. Nous avons pris la décision pour des raisons de sécurité et de préservation de la santé de notre personnel communal de ne plus stocker de produits ni de distribuer nous-mêmes. Il appartiendra à chacun de bien vouloir venir chercher lui-même les produits dont il a besoin lors des journées de distributions programmées par Farago (2 fois par an).
- Nous profitons de ce mensuel pour rappeler à toutes les personnes distraites la nécessité de procéder à l'élagage des haies et branches pouvant abîmer ou détruire les lignes téléphoniques ou électriques. Les dernières tempêtes nous ont montré l'ampleur des dégâts et la lenteur de rétablissement des réseaux. Il faut peu de temps pour occasionner de gros dégâts, un coup de vent suffit, mais il faut beaucoup de bonne volonté et de patience pour tout réparer sans mesurer les coûts engendrés. Des courriers individuels seront adressés prochainement à toute personne qui aura oublié cette nécessité.
- Les procès-verbaux de constatation d'état d'abandon de sépultures sont consultables en mairie et sur les panneaux d'affichage à l'entrée du cimetière. Nous rappelons à ce titre que nous avons adhérer au principe du « zéro-phyto » et que nous nous interdisons tout produit chimique polluant. Pour vos monuments, nous vous conseillons des entretiens doux avec une brosse souple, du bicarbonate de soude ou du savon noir.
 - Pour le marbre, l'utilisation de savon noir dilué dans de l'eau sera le plus efficace,
 - Pour le granit, de l'eau avec une éponge suffira,
 - Pour la pierre, la pierre d'argile diluée dans de l'eau froide, ou encore le sable après avoir mouillé la pierre ou les cristaux de soude dilués dans de l'eau chaude, peuvent s'avérer suffisants.

La mise en place du **TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS** au Smictom Centre Ouest

En application de la loi AGECE « anti-gaspillage pour une économie circulaire » de 2020, **le tri à la source des biodéchets doit se généraliser partout en France en 2024**, pour tous les producteurs ménagers et non ménagers. Le tri à la source ne signifie pas forcément une collecte : différentes solutions existent et dépendent des quantités et de la composition des biodéchets.

Ce sujet des biodéchets fait actuellement l'objet de beaucoup de communication. L'objectif de ce document est de rappeler quelques notions de base ainsi que la stratégie du Smictom en la matière.

Les biodéchets concernés

Les biodéchets à trier sont les **biodéchets alimentaires et de cuisine** actuellement mélangés aux ordures ménagères. Il s'agit donc essentiellement d'épluchures et de restes de repas, d'origine végétale ou animale (restes de viandes, fromages, poissons...)

Attention ! Les végétaux et les déchets du jardin ne sont pas concernés par une évolution réglementaire. Ils doivent être valorisés prioritairement par paillage au pied des haies, par mulch, compostage en tas... ou si ce n'est pas possible apportés en déchèterie.



Epluchures, restes de fruits et légumes, restes de repas, coquilles d'œufs, pain rassis, marc de café...

A NOTER

L'« obligation » du tri à la source des biodéchets n'est pas une « obligation de compostage » pour les particuliers. Il n'est en effet juridiquement pas possible aujourd'hui de contraindre un usager à s'engager dans du compostage.

Il s'agit en réalité d'une **obligation pour les collectivités** ayant la compétence « gestion des déchets », qui doivent pouvoir proposer à leurs usagers une ou plusieurs solutions de tri à la source de leurs biodéchets.

Pourquoi le tri à la source ?

Actuellement, les biodéchets sont mélangés aux ordures ménagères lors de la collecte. L'usine de valorisation organique du Smictom réalise déjà une extraction des matières biodégradables pour produire un compost.

Mais les évolutions réglementaires obligent désormais à **proposer en complément un tri à la source** pour faciliter le retour au sol de la matière organique.

LES SOLUTIONS

proposées par le Smictom Centre Ouest

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Notre territoire possède une **dominante rurale** (87 % de maisons individuelles) pour laquelle le compostage individuel représente une solution efficace et adaptée.

Le Smictom soutient les foyers dans cette démarche en leur proposant des composteurs à un **tarif préférentiel**.



Acquérir un composteur : www.smictom-centreouest35.fr > Mes démarches > Acquérir un composteur
En savoir plus sur le compostage : www.smictom-centreouest35.fr > Prévention > Réduire mes déchets > Composter

LE COMPOSTAGE COLLECTIF



Le Smictom accompagne les usagers en **habitat collectif** ou en **lotissement** dans la mise en place de sites de compostage partagé.

Les **entreprises** et les **établissements** du territoire peuvent également installer des composteurs collectifs et solliciter le Smictom pour sensibiliser leur personnel.

Plus d'infos : www.smictom-centreouest35.fr > Prévention > Mettre en place des composteurs collectifs

LES POINTS DE COLLECTE

Dans les cas où le compostage n'est pas possible, le Smictom Centre Ouest prévoit la mise en place de points de collecte qui se présenteront sous 2 formes :

- une **collecte supplémentaire en porte-à-porte** avec un nouveau bac pour les **gros producteurs de biodéchets** : cantines, restaurants, métiers de bouche... Le Smictom contactera individuellement les professionnels potentiellement concernés pour leur présenter les modalités du service avec un objectif de démarrage fin 2024 ;
- des **points d'apport volontaire** dans les **zones denses** (centres-villes des communes les plus importantes) avec un accès par badge, réservé aux particuliers qui ne peuvent pas faire de compostage. L'implantation des points d'apports volontaires sera établie au second semestre 2024 avec les communes concernées.

Les biodéchets collectés seront traités sur l'Uvéor à Gaël, sur une ligne spécifique de traitement. Les biodéchets seront compostés et le compost obtenu sera récupéré par des agriculteurs du territoire.